

Le 6 janvier 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au Chalet des Loisirs, au 1896, chemin du Village, le mercredi 6 janvier 2021, à 18 h 30, à huis clos, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Monique Richard, Chantal Valois, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Isabelle Jacques justifie son absence.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Fin d'emploi du directeur général par intérim, monsieur Benoît Fugère;
5. Embauche d'un directeur général par intérim, monsieur Sylvain Boulianne;
6. Programme d'aide à la voirie locale - volets projets particuliers d'amélioration circonscription électorale d'Argenteuil (PPA-CE) – aide financière de 19 366 \$;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 17 décembre 2020.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2021-01-001
Acceptation de
l'ordre du jour

Résolution
2021-01-002
Fin d'emploi du
directeur général
par intérim, Benoit
Fugère

4. Fin d'emploi du directeur général par intérim, monsieur Benoit Fugère

ATTENDU QUE monsieur Benoit Fugère, qui est entré en fonction le 20 octobre 2020, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, suivant la résolution no 2020-10-287;

ATTENDU QUE la Municipalité et monsieur Fugère conviennent que ce dernier a rempli son mandat et demeurera en fonction jusqu'au 7 janvier 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite retenir les services de monsieur Fugère jusqu'au 13 janvier 2021 afin de faire la transition des dossiers;

Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte de mettre fin au contrat de monsieur Benoit Fugère, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, en date du 7 janvier 2021;

QUE le conseil municipal confirme que Monsieur Fugère demeurera au service de la municipalité jusqu'au 13 janvier 2021 afin de faire la transition des dossiers.

ADOPTÉE

Résolution
2021-01-003
Embauche d'un
directeur général
par intérim,
Sylvain Boulianne

5. Embauche d'un directeur général par intérim, monsieur Sylvain Boulianne

ATTENDU QUE la municipalité doit pourvoir, temporairement, au poste de directeur général en attendant que celui-ci soit comblé définitivement;

ATTENDU QUE la Municipalité s'assurera les services de monsieur Sylvain Boulianne, qui entrera en fonction le 11 janvier 2021, à titre de directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim;

Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la nomination de monsieur Sylvain Boulianne, à titre de directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim, en date du 11 janvier 2021;

QUE la Municipalité confirme que le tarif horaire de Monsieur Boulianne sera fixé à 110 \$ de l'heure, avantages sociaux inclus, et ses journées de travail à l'hôtel de ville seront du lundi au jeudi, de chaque semaine, à raison de 28 heures par semaine;

QU'exceptionnellement et à la demande de monsieur le maire, monsieur Boulianne pourra faire une semaine de 35 heures, à raison de 5 jours semaine;

ET QUE les 2 parties peuvent mettre fin au contrat en tout temps, sans pénalité de part et d'autre.

ADOPTÉE

Résolution
2021-01-004
Programme d'aide
à la voirie locale-
Volet PPA-CE-
aide financière de
19 366 \$

6. Programme d'aide à la voirie locale- volets projets particuliers d'amélioration circonscription électorale d'Argenteuil (PPA-CE) – aide financière de 19 366 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relatives au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par le conseiller:	Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller:	Daniel Millette
et résolu unanimement:	

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard approuve les dépenses d’un montant de 19 366,00 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celle-ci, l’aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Résolution
2021-01-005
Levée de la séance

7. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller:	Daniel Millette
appuyé par le conseiller:	Serge St-Pierre
et résolu unanimement:	

QUE cette séance soit levée à 18 h 33.

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe